

## ACCUEIL PETITE ENFANCE

### CELLULE DE VEILLE COVID - INTERVENTION SUITE A UNE FERMETURE POUR RAISONS SANITAIRES

REACTIVATION DES INTERVENTIONS DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 DECEMBRE 2021

Vu la persistance de la crise sanitaire et le constat par la Cellule de veille de l'évolution des fermetures temporaires (complète ou de section) en lien avec le Covid, le Conseil d'administration de l'ONE a décidé de réactiver les interventions de la cellule de veille suite à une fermeture pour raisons sanitaires qui avait été supprimée fin juin.

Cette décision porte sur les fermetures pour raison sanitaire dont le début est survenu pendant la période du **1<sup>er</sup> juillet au le 31 décembre 2021**.

Les demandes d'intervention afférente à cette période devront être **introduite pour le 28 février 2022** au plus tard (**encodage sur pro.one ET envoi de la demande par courriel à [fermetures.sanitaires@one.be](mailto:fermetures.sanitaires@one.be)**).

Les conditions de l'intervention de la cellule de veille demeurent inchangées par rapport à la période antérieure et visent :

1° Les interventions pour les cas de fermeture (totale ou partielle) d'un milieu d'accueil se trouvant dans l'incapacité de respecter les recommandations sanitaires (situation de type 1).

Ces interventions permettent notamment de prendre en compte les situations d'insuffisances de personnel (en raison du covid) pour maintenir l'activité. Si tel est le motif de la fermeture il est demandé de joindre à la demande une annexe 2 afin de faciliter l'examen de votre demande. Dans ces circonstances, n'oubliez pas d'avertir votre coordinatrice/agent conseil et le cas échéant rechercher avec lui une solution.

2° Les interventions pour les cas de fermeture (totale ou partielle) d'un milieu d'accueil pour raisons sanitaires dans le cadre d'une mise en quarantaine (situation type 2) ou en raison de la présence de personnes faisant partie d'un groupe à risque dans le milieu d'accueil (situation type 3)

Pour le surplus, les dispositions de la communication du 9 septembre 2020 relatives au fermetures pour raison sanitaire restent d'application (disponible sur [pro.one.be](http://pro.one.be)).

Le portail [pro.one](http://pro.one) permettra à nouveau l'introduction de ces demandes à partir du 8 novembre 2021.

Une question ?

CONTACTEZ-NOUS : [celluledeveille@one.be](mailto:celluledeveille@one.be) Tel. : 02/542 14 45